



changement de statut sur un bulletin de paie

Par **vanessa33**, le **22/04/2011** à **21:56**

bsr, je suis acutellement demissionnaire de mes fonctions en tant qu' ouvrier sur mon contrat de travail avec 2 mois de préavis .

nayant tjrs pas reçu mes bulletin de paie depuis le mois de janvier, (demission poser le 1er avril) soit 4 mois en retard je soupconne mon employeur d'avoir modifier mon statut sur les bulletin de paie en statut cadre pour que je me cogne 3 mois de préavis au lieu de 2.

le changement de statut sur le bulletin de paie fait il foi alors que je n'ai signé aucun avenant au contrat me disant que je suis dorenavant cadre, aucune augmentation de salaire. je depend de la convention n°3034

Merci de me repondre svp je suis perdue et j'ai trop peur de faire un mois de +

Par **micpaq**, le **22/04/2011** à **22:23**

Le préavis s'effectue dans les conditions normales et actuelles de votre contrat de travail. Si vous deviez avoir changé de statut, cela aurait fait l'objet d'une modification de votre contrat de travail qui vous aurait été [s]proposée[/s] par votre employeur et qui n'aurait pu se faire qu'avec votre accord.

Je ne pense pas que votre inquiétude soit fondée, sur ce point.